

BON DE COMMANDE 2019-20

BILLETTERIE EN NOMBRE

L'ACHAT DE VOS BILLETS ET PASS

Nouveau

Billets simples ou combinés : jusqu'à 33% d'économies, valables 1 an		Nombre de billets	Total
Exposition : <i>Otto Wagner. Maître de l'Art nouveau viennois.</i>	6€ (au lieu de 9€)		€
Exposition : <i>Trésors de l'Albertina. Dessins d'architecture.</i>	6€ (au lieu de 9€)		€
Collections permanentes.	6€ (au lieu de 8€)		€
Billet combiné : Collections permanentes + Expositions temporaires	9€ (au lieu de 12€)		€
Le Pass Cité, visiter sans modération : jusqu'à 20% d'économies		Nombre de pass	Total
Pass Cité Solo	25€ (au lieu de 30€)		€
Pass Cité Duo (deuxième personne non nominative)	40€ (au lieu de 50€)		€

Montant total de vos achats	€
------------------------------------	---

LIVRAISON ET PAIEMENT

- E-billets** : envoi par PDF, gratuit
- Retrait sur place individuellement** : gratuit (obligatoire pour les pass, nous fournir la liste nominative).
- Par chèque** : joindre au formulaire votre règlement à l'ordre de la Cité de l'architecture.
- Par virement** : sur le compte IBAN FR76 1007 1750 0000 0010 0427 656, BIC TRPUFRP1 et mettre en objet VEN suivi du nom de votre structure.
- Billets thermiques** : envoi par la poste en recommandé avec accusé de réception, payant.

10 à 20 billets	21 à 70 billets	71 billets et au-delà
5,46 €	6,06 €	7,13 €

Montant final
(achats + livraison si payante) :

€

VOS INFORMATIONS

Nom* Prénom*

Fonction

Nom de la structure*

Adresse de la structure*

Code Postal* Ville*

Mail* Téléphone

*informations obligatoires

CONFIRMATION

- J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales de vente.
- Je souhaite recevoir les informations de la Cité de l'architecture & du patrimoine.
- Date de la commande : / /

Merci de renvoyer ce formulaire dûment rempli par email à billetterie@citedelarchitecture.fr ou par courrier à :

Cité de l'architecture & du patrimoine,
Direction des publics, billetterie,
1, Place du Trocadéro et du 11 novembre,
75016 Paris

Cachet
et signature de la structure

--

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2019-20

VENTE À DISTANCE

VENTE EN NOMBRE

Les dispositions ci-dessous constituent un contrat établissant les conditions générales de vente (CGV) à distance de billetterie de l'Établissement public de la Cité de l'architecture et du patrimoine. Elles s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les commandes à distance de billetterie effectuées auprès de l'Établissement.

L'Établissement se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGV. Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date indiquée sur le bon de commande.

Le fait de passer commande (bon de commande dûment accepté par l'acheteur) implique l'adhésion entière et irrévocable de l'acheteur aux présentes CGV.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres CGV.

1. Identification

IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Établissement public à caractère industriel et commercial Cité de l'architecture & du patrimoine, créée en date du 9 juillet 2004 (décret n°2004-683 ; JO du 10 juillet, page 12554)

Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 478 184 906,

Siège social : Palais de Chaillot

1, place du Trocadéro et du 11 novembre - 75116 PARIS

ADRESSE ET INTERLOCUTEUR DE LA BILLETTERIE À DISTANCE

Les commandes de billets sont à adresser exclusivement auprès du régisseur billetterie de la Cité de l'architecture et du patrimoine aux coordonnées suivantes :

Tel. : 01 58 51 59 32 – courrier : billetterie@citedelarchitecture.fr

Courrier : Cité de l'architecture & du patrimoine / Billetterie

1, place du Trocadéro et du 11 novembre - 75116 Paris

2. Prix et paiement

PRIX

Des tarifs préférentiels sont accordés à partir de 10 billets achetés.

Chaque billet Exposition est valable pendant toute la durée de l'exposition en question.

Chaque billet Collections permanentes est valable pour une durée totale de douze mois à compter de sa date d'émission.

En cas de modification des tarifs, les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la date indiquée sur le bon de commande.

Collections permanentes	6 € au lieu de 8 €	33% d'économie
Expositions temporaires	6 € au lieu de 9 €	
Combiné Coll. permanentes + exposition	9 € au lieu de 12 €	

Pass Cité solo	25 € au lieu de 30 €	17% d'économie
Pass Cité duo	40 € au lieu de 50 €	20% d'économie

PAIEMENT

Le paiement des billets se fait en une seule fois au moment de la commande soit par :

→ Virement bancaire

Compte IBAN FR 76 1007 1750 0000 0010 0427 656

Avec en objet : VEN suivi du nom de votre structure (prévoir un délai de traitement de 2 jours ouvrés)

→ Chèque

Libellé à l'ordre du Régisseur billetterie de la Cité de l'architecture et du patrimoine (prévoir un délai de traitement de 10 jours)

Les chèques bancaires non domiciliés en France ne sont pas acceptés.

GRATUITÉ ET REMISES

Gratuité d'accès au musée (collections permanentes) :

- Moins de 18 ans
- 18-25 ans ressortissants de l'Union Européenne
- Enseignants en activité détenteurs du Pass Education
- Détenteurs du Paris Museum Pass
- Les militaires de l'opération Sentinelle

Gratuité totale d'accès au musée et aux expositions temporaires payantes :

- Moins de 12 ans
- Personnes en situation de handicap et un accompagnateur sur présentation d'un justificatif en cours de validité
- Bénéficiaires de minima sociaux sur présentation d'une attestation de moins de 6 mois (attestations ASSEDIC, CMU, RSA, RMI, ATA, AER, ASV, ASPA, APS, récépissé constatant du dépôt de demande de statut de réfugié / carte de séjour temporaire (validité d'un an sans travail possible)
- Détenteurs du Pass de la Cité (+ 1 accompagnant pour les titulaires d'un Pass Duo)
- Étudiants de l'École de Chaillot
- 1ère année de licence des ENSA
- Accompagnateurs de groupes scolaires (un adulte pour 10 élèves au maximum pour 6 élèves jusqu'au CP)
- Conférenciers relevant des ministères français de la Culture et du Tourisme ou de la Réunion des Musées Nationaux
- Guides-interprètes
- Journalistes sur présentation d'une carte de presse
- Membres ICOM, ICOMOS, ICAM
- Personnel scientifique des musées
- Détenteurs de la carte Culture et un accompagnateur
- Les artistes professionnels des arts graphiques sur présentation de l'attestation annuelle

3. Modalités et distribution de la commande

Plusieurs modes de distribution sont proposés :

→ Gratuit

- Édition de e-billets, envoyés par courriel au format pdf

- Édition de billets thermiques : retrait sur place contre émargement, à l'accueil de la Cité de l'architecture et du patrimoine pendant les horaires d'ouverture de l'Établissement (de 11h à 19h tous les jours sauf le mardi, nocturne le jeudi jusqu'à 21h)

→ Payant

Édition de billets thermiques envoyés en recommandé avec accusé de réception

Les frais d'envoi sont à la charge du client :

10 à 20 billets	21 à 70 billets	71 billets et au-delà
5,50 €	6,00 €	7,20 €

4. Annulation et remboursement

Conformément à l'article L221-28 du code de la Consommation, la vente de billets d'entrée pour un musée ou à des prestations liées à celui-ci est assimilée à une prestation de services de loisirs et n'ouvre à aucun droit à un délai de rétractation.

Aucune modification de la commande n'est possible après réception du paiement. Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés par l'Établissement, lequel ne saurait être engagé en cas de perte ou de vol des billets après livraison ou retrait.

5. Réclamations

Sous réserve des dispositions précédentes, toute réclamation devra être formulée par écrit et adressée à la Direction des publics - Cité de l'architecture & du patrimoine - 1, place du Trocadéro et du 11 novembre - 75116 Paris.

6. Juridiction

En cas de contestation de tout ou partie des présentes conditions de vente comme pour toutes celles pouvant naître de l'exécution d'une quelconque commande, le tribunal compétent serait le tribunal de Paris.